

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère Délégué auprès du Premier
Ministre Chargé de l'Environnement
et du Développement Durable



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف – إخاء – عدل

الوزارة المنتدبة لدى الوزير الأول
المكلفة بالبيئة والتنمية المستدامة

N° 120 / MDAPMCEDD / M

Nouakchott, le 22 FEV 2010 انواكشوط في

N. Réf
V. Réf

Le Ministre

الوزير

A/

Monsieur Le Secrétaire Exécutif de la Convention-Cadre
Unies sur les Changements Climatiques de Nations
PO Box 260124
D-53153 Bonn
Phone: (49-228) 815-1000 ; Fax; (49-228) 815-1999
E-mail: secretariat@unfccc.int
GERMANY

Réf. : N°82. B.8.
du 30 décembre 2009

Objet : Souscription à l'Accord de Copenhague relatif aux conclusions des travaux de la
15ème Conférence des Parties sur les Changements climatiques du 7 au 18 décembre
2009 à Copenhague au Danemark.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Suite au Courrier cité en référence de la Mission Permanente du Danemark auprès des Nations Unies à New York, permettez moi de vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2010. Aussi vous transmettre nos remerciements pour les efforts continus que vous ne cessez de déployer pour l'équilibre du climat en vue d'assurer la vie des générations présentes et futures face aux conditions climatiques difficiles et menaçantes auxquelles elles sont déjà quotidiennement confrontées.

C'est l'occasion également pour moi au nom du gouvernement Mauritanien d'exprimer notre soutien et nos remerciements au Royaume du Danemark et à son premier Ministre, Son Excellence Monsieur Lars Lokke RASMUSSEN, pour l'excellente organisation des travaux de la COP 15 et son engagement personnel et sa volonté affichée en vue d'amener toutes les parties à

la CCNUCC à un accord consensuel sur des engagements juridiquement contraignants en relève au protocole de Kyoto.

Monsieur,

La Mauritanie qui a participé activement durant l'année 2009 aux différents rounds de négociations à travers les intenses efforts fournis par les groupes G77, Groupe Afrique et les LDCs pour aboutir à un accord de portée mondiale qui régira le régime climatique Post Kyoto, note avec intérêt les avancées enregistrées à travers l'Accord de Copenhague tel que l'objectif du seuil des deux degrés (2° C), l'attention particulière portée à l'Adaptation aussi l'avancée notable en termes d'objectifs mondiaux de ressources financières à mobiliser dans le cours et moyen terme.

Sans perdre de vue la prise de conscience grandissante du danger que constitue la menace des changements climatiques et les positions concertées des groupes précités, auxquels nous souscrivons, la Mauritanie reste attachée à faire évoluer cette volonté mondiale par la concrétisation des orientations de cet Accord à travers un instrument juridiquement contraignant qui prend en considération les menaces qui pèsent sur les pays les plus vulnérables et les conclusions des travaux des Groupes Adhocs (AWGs/LCA et KP).

Veillez agréer, **Monsieur le Secrétaire Exécutif**, l'expression de ma considération distinguée.

Ampliations :

- PM
- MSGPR
- MAEC

Dr Idrissa DIARRA



Objet : *Soumission de propositions de Mesures d'Atténuation Appropriées
 au niveau National dans le cadre de l'Accord de la 15^{ème} Conférence des Parties
 sur les changements climatiques à Copenhague*

Appendix II : Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA/MAAN)

PAYS	N°	Actions
MAURITANIE	1	<p>Porter la couverture forestière de 3,2% en 2009 à 9% en 2050 par rapport à la superficie nationale à travers le reboisement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création de puits de séquestration des gaz à effet de serre ; 2. Amélioration de la disponibilité de ressources forestières.
	2	<p>Efficacité énergétique en milieux urbain et rural :</p> <p>- Réduction de la consommation énergétique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion du transport en commun, 2. utilisation du gaz butane par substitution aux produits ligneux 3. Remplacement de lampes plus consommatrices par des lampes efficaces moins consommatrices d'énergies.
	3	<p>Maîtrise des énergies traditionnelles en Mauritanie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rationnaliser l'utilisation des sources d'énergies traditionnelles (biomasse) ; 2. Utilisation de foyers améliorés ; 3. Amélioration des rendements de carbonisation de bois pour la fabrication du charbon.
	4	<p>Promotion des énergies renouvelables en Mauritanie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les projets de production d'énergies Solaires et éoliennes (plus de 800 MW/h horizon 2020) 2. Promouvoir les techniques de biogaz. 3. Axer la recherche sur les techniques de production et d'utilisation efficace des énergies renouvelables.